

INTERPELLATION

Le vote par correspondance est-il une boîte noire ?

Les plaintes qui ont été déposées suite à de nombreux soupçons de fraude électorale lors de l'élection du maire de Porrentruy suscitent des interrogations légitimes.

Le vote par correspondance, facilitant certes la vie des électeurs et permettant une meilleure participation lors de votes et élections, présente des risques accrus de captation de suffrages et de fraude.

Nous souhaitons vivement que de telles manigances antidémocratiques et fraudes ne se produisent pas à Delémont.

Même si la Loi électorale relève du Canton, le Conseil communal pourrait-il faire une analyse de la situation, repérer les failles éventuelles et proposer des modifications de sécurité (dépôt des votes par correspondance à certaines heures à la Chancellerie, signature électronique identifiable, etc...).

Quand est-il du stockage des bulletins du vote par correspondance ? Qui a les clés ? Y a-t-il une deuxième personne qui est présente lors de l'arrivée de nouveau bulletins ?

Pour l'UDC Delémont

Dominique Baettig

